

TARIFS DE REDEVANCE SPÉCIALE 2023

Extrait des délibérations du Conseil Métropolitain du 14 novembre 2022

REDEVABLES COLLECTÉS EN BAC ET NON-DOTABLES

1- Coût de prestation de collecte et traitement

- Collecte et traitement des déchets non recyclables : **0,039 € / litre**
- Collecte et traitement des déchets recyclables : **0,027 € / litre**

Ainsi, les tarifs par bac sont les suivants :

Volume du bac	Déchets non recyclables	Déchets recyclables
Coût pour 1 collecte hebdomadaire		
180 litres	7,020 €	4,860 €
240 litres	9,360 €	6,480 €
360 litres	14,040 €	9,720 €
660 litres	25,740 €	17,820 €

2- Forfait collecte sur le domaine privé

Il permet de facturer les redevables pour lesquels une demande de collecte par entrée dans l'enceinte de l'établissement a été acceptée par l'Eurométropole de Metz. Le forfait s'applique selon la fréquence de collecte, pour chaque type de déchets.

Forfait collecte sur le domaine privé par point de collecte
30,84 €

REDEVABLES COLLECTES EN BENNE

1- Forfait collecte

Il permet de facturer les redevables collectés en benne, lorsque Metz Métropole l'a jugé préférable à la collecte en bac (en termes technique ou de sécurité).

Forfait collecte pour 1 enlèvement
109,16 €

2- Traitement

Le coût du traitement correspond au tarif d'incinération voté chaque année par le Conseil d'Administration d'Haganis, majoré de la TGAP et de la TVA.

Traitement pour 1 tonne		
Tarif	TGAP	TVA
64,00 € / tonne	12 € HT / tonne	10 %
TOTAL TTC pour une tonne		83,60 €